



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 5 décembre 2023 à 19 h  
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

---

**PRÉSENCES :**

Madame la conseillère Virginie Journeau, Conseillère de la ville  
Madame la conseillère Lisa Christensen, Conseillère de la ville  
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, Mairesse d'arrondissement  
Madame la conseillère Daphney Colin, Conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Conseiller de la ville  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Joseph Araj, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Luc Castonguay, Directeur du développement du territoire et études techniques

\_\_\_\_\_

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h.

\_\_\_\_\_

**CA23 30 12 0396**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2023 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

\_\_\_\_\_

**MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE**

Tout d'abord, la mairesse souligne les festivités de Noël à l'arrondissement, dont les marchés de Noël et le concours de biscuits.

Mme Bourgeois enchaîne sur la tenue du Sommet de l'Est qui a eu lieu en novembre et sur l'annonce du parc de l'Est, un projet important pour l'est de Montréal.

Mme la mairesse termine en souhaitant de joyeuses fêtes à tous et à toutes.

\_\_\_\_\_

CA23 30 12 0397

## APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 novembre 2023, à 19 h.

ADOPTÉ

10.03

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Demande relative à la situation en Palestine;
- Demande d'appui à un cessé le feu en Palestine et Israël;
- Deux questions en lien avec les inondations en septembre 2022 et la situation sur la rue Louis-Lumière;
- Question sur les dalles soulevées face une résidence;
- Deux questions sur les parcs de l'arrondissement;
- Question sur la situation d'un itinérant;
- Question sur l'éclairage sur rue dans le secteur Pinel;
- Demande pour contrôler la vitesse

---

## PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

**Madame la conseillère Marie-Claude Baril** souligne la journée internationale des bénévoles qui a eu lieu aujourd'hui même et souligne d'autant plus le travail de tous les bénévoles de l'arrondissement. Sur un autre ordre d'idées, elle annonce l'acquisition par la Corporation Mainbourg du domaine de la Rousselière pour conserver 720 logements abordables. Elle termine en souhaitant de joyeuses fêtes.

**Madame la conseillère Virginie Journeau** annonce que deux projets du budget participatif de la Ville de Montréal ont été retenus pour l'arrondissement, les mini-forêts et la gym à ciel ouvert. Elle enchaine sur la journée mondiale du patinage qui a eu lieu hier. Mme Journeau termine sur une suggestion de lecture et souhaite de joyeuses fêtes.

**Monsieur Giovanni Rapanà** remercie les organismes opérants dans le district de RDP. Il remercie l'Initiative 1, 2, 3 Go, le Centre de la famille Haïtienne, le Phare et les clubs de l'âge d'or Il Faro, AIAPA, Le Fiamme d'Oro, le Groupe Folklorique abruzzese et le Parc Cipriani. Il souligne la présence des meilleurs joueurs de bocce au Canada lors d'une compétition au Centre récréatif de RDP et il félicite Guerino Ricci pour sa victoire. Il félicite les nouveaux présidents du club de soccer de RDP et remercie ceux qui ont terminé leur mandat. Il termine en remerciant l'administration et ses collègues du conseil tout en souhaitant de joyeuses fêtes.

**Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine** rappelle les activités qui auront lieu à l'arrondissement durant la période des fêtes. Elle remercie tous les organismes qui ont contribué au dynamisme du quartier. Elle termine en souhaitant de joyeuses fêtes.

**Madame la conseillère Daphney Colin** rappelle qu'on peut faire des dons de denrées non périssables jusqu'au 8 décembre pour aider les familles de l'arrondissement et fait l'énumération des lieux de dépôts. Elle termine en faisant ses souhaits des fêtes.

**Madame la conseillère Lisa Christensen** annonce la nouvelle programmation culturelle hiver et printemps 2024 qui sera dévoilée le 8 janvier. Elle fait l'annonce d'une première phase de l'aménagement du parc Jean-Jacques-Rousseau. Elle termine en souhaitant un bon temps des fêtes.

## DÉPÔT DES DOCUMENTS

Une lettre et des photos ont été déposées par monsieur Vince De Sua concernant l'inondation du 13 septembre 2022.

Une pétition a été déposée par monsieur Schedlin Exantus concernant la rénovation des terrains de basket-ball à Pointe-aux-Trembles.

### CA23 30 12 0398

#### APPROUVER - RENOUELEMENT - RECONNAISSANCE - 110 ORGANISMES - À BUT NON LUCRATIF - ÊTRE RECONNUS - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRES-POINTE-AUX-TREMBLES - 1ER JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2028

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'approuver le renouvellement de la reconnaissance des organismes suivants :

Organismes reconnus	Catégorie	Période
1, 2, 3 Go Pointe-de-l'île	C	01-01-2024 au 31-12-2028
155e groupe Scout Ste-Germaine Cousin	B	01-01-2024 au 31-12-2028
266e groupe Scout Pointe-de-l'île	B	01-01-2024 au 31-12-2028
AFEAS de Pointe-aux-Trembles	C	01-01-2024 au 31-12-2028
AQDR Pointe de l'île de Montréal	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Accueil aux immigrants de l'est de Montréal	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Action secours, vie d'espoir	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Association bénévole de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Association communautaire Marie-Auxiliatrice	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Association d'entraide des personnes handicapées physiques de Montréal	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Association de soccer de Pointe-aux-Trembles	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Association des gens d'affaires de Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Association du baseball amateur de Pointe-aux-Trembles	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Association du hockey mineur de Pointe-aux-Trembles	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Association générale des étudiantes et étudiants de l'antenne universitaire du troisième âge de la Pointe de l'île	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Association italienne d'aide aux personnes âgées de Rivière-des-Prairies	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Association sclérose en plaques Est de Montréal	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles	A	01-01-2024 au 31-12-2028

Axia services	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Boscoville	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Bouge-Bouge	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Carrefour familial Les Pitchou	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Carrefour jeunesse-emploi PATME	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Carrefour jeunesse-emploi Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre d'aide et de développement de la famille de l'Est de Montréal	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre de développement des compétences éducatives et des habiletés sociales	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre de la famille haïtienne et interculturel de Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre d'entraide aux familles	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre de promotion communautaire Le Phare	A	01-01-2024 au 31- 12-2028
Centre des familles exceptionnelles	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre des femmes de Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre éducatif Espace 7000	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre local d'initiatives communautaires du Nord-Est de Montréal (CLIC)	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Cercle des fermières de Rivière-des-Prairies	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Cercle des fermières du Bout-de-l'île	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Chambre de commerce de la Pointe-de-l'île	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Chevaliers de Colomb conseil 2759 Montréal-Est	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Club BMX Montréal	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club d'agilité de Montréal	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de balle les oiseaux de Pointe-aux-Trembles	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de l'âge d'or Cipriani du chalet de parc Pasquale-Gattuso	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de l'âge d'or Le Fiamme d'Oro	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de l'âge d'or Il Faro	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de l'âge d'or Sainte-Germaine-Cousin	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de l'âge d'or Sainte-Maria-Goretti	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de patinage artistique de Pointe-aux-Trembles	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de patinage artistique de Rivière-des-Prairies	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles	B	01-01-2024 au

		31-12-2028
Club de soccer Rivière-des-Prairies	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de volleyball Les Wonders	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club Gymnacentre	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club optimiste Montréal-Colombo	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Club optimiste Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Club sport Bocce Rivière-des-Prairies	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club Trois Plumes	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Comité de citoyens du chalet de parc Samuel-Morse	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Comité de la zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Corporation de cinéma Station VU	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Corporation Mainbourg	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Corps de cadets 2908 Beauvoir	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Corps de cadets de la marine royale canadienne 233 Le St-Étienne	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Cuisine collective à toute vapeur	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Dojang de Taekwon-Do ITF Sylvain Boucher	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Éco de la Pointe-aux-Prairies	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Équipe RDP	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Fédération de hockey mineur de l'Est	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec)	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Groupe folklorique Abruzzese de Rivière-des-Prairies	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Infologis	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Initiative 1, 2, 3 Go Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Jardin communautaire Les arpens verts	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Je réussis	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Jeunes Marins Urbains	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Juni-sport	B	01-01-2024 au 31-12-2028
L'Anonyme U.I.M.	C	01-01-2024 au 31-12-2028
L'Art-Rivé, Centre de jour de Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
La CDC de la Pointe - Région Est de Montréal	C	01-01-2024 au 31-12-2028
La compagnie des autres	B	01-01-2024 au 31-12-2028

Le Centre d'action bénévole de Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Le Centre de l'enfance de Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Le Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Le Cercle de l'amitié St-Enfant-Jésus	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Le Réseau de l'Est de l'île pour les services en anglais (REISA)	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Les Amis de l'est pour la déficience intellectuelle	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Les Ballons intensifs	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Les Boules de l'île	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Les Doyens de Rivière-des-Prairies	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Les Petits soleils de la Pointe-de-l'île	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Les Relevailles de Montréal	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Ligue des cadets de l'air - Escadron 4 de Maisonneuve	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Ligue navale de Pointe-aux-Trembles - CCLN Le Harfang 186	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Loisirs communautaires Le Relais du Bout	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Maison de la famille Coeur à Rivière	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Maison des Jeunes de Rivière-des-Prairies	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Maison des Jeunes Pointe-aux-Trembles	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Marchés publics de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Pointe-aux-Fêtes	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Regroupement des jardins communautaires des Trembles	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Réseau alimentaire de l'Est de Montréal (RAEM)	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Ringuette Longue-Pointe	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Service d'aide à l'emploi de l'Est	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Société historique de Rivière-des-Prairies	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Société Ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Table de concertation des aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles	D	01-01-2024 au 31-12-2028
Théâtre de l'oeil ouvert	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Union métropolitaine des sans-filistes	C	01-01-2024 au 31-12-2028

ADOPTÉ

12.01 1234561017

CA23 30 12 0399

**OCTROYER - DEUX - CONTRATS - 9180-3320 QUÉBEC INC. (RAYMOND LYONNAIS) - LES PAVAGES DANCAR (2009) INC. - LOCATION - CAMIONS DE TRANSPORT EN VRAC - DIFFÉRENTE MATIÈRES - DIVISION DE LA VOIRIE - DIVISION DE L'HORTICULTURE ET DES PARCS - DEUX - ANS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 23-20101 (3 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer deux contrats soit un contrat à l'entreprise 9180-3320 Québec inc. (Raymond Lyonnais), au montant de 257 659,98 \$, et un contrat à l'entreprise Les Pavages Dancar (2009) inc., au montant de 94 566,94 \$, pour un montant total de 352 226,92 \$ pour la location de camions de transport en vrac de différentes matières pour la Division de la voirie ainsi que pour la Division de l'horticulture et des parcs. Appel d'offres public numéro 23-20101 (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 352 226,92 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement;

De procéder à une évaluation de rendement des entreprises 9180-3320 Québec inc. (Raymond Lyonnais) et Les Pavages Dancar (2009) inc.

ADOPTÉ

20.01 1239285002

---

**CA23 30 12 0400**

**RECONDUIRE - CONTRAT - 9187-8447 QUÉBEC INC. (SERVICE D'ENTRETIEN D'ARBRES VIAU) - TRAVAUX - ÉLAGAGE - ARBRES - RUES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - UN AN - DÉCEMBRE - 2024 - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 21-19055**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De reconduire le contrat à l'entreprise 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau), pour un montant de 211 607,77 \$, taxes incluses, pour les travaux d'élagage d'arbres de rues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période d'un an, soit jusqu'en décembre 2024. Appel d'offres public numéro 21-19055;

D'autoriser une dépense de 211 607,77 \$, taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément, aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau).

ADOPTÉ

20.02 1239366019

---

**CA23 30 12 0401**

**OCTROYER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - ÉCO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES - RÉALISATION - PLAN D'ACTION - 2024 - PROGRAMME - ÉCO-QUARTIER - POURSUIVRE - PROJET - PILOTE - GARDE - POULES PONDEUSES - AUTORISER - VIREMENTS DE CRÉDITS - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO PARC.SP23-13 (1 OFFRE DE SERVICE)**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, pour la réalisation du Plan d'action 2024 du programme Éco-quartier, au montant de 242 304,69 \$, taxes incluses et comprenant 5 110 \$ pour poursuivre le projet pilote pour la garde de poules pondeuses. Contrat de gré à gré numéro PARC.SP23-13 (1 offre de service);

D'autoriser une dépense de 242 304,69 \$, taxes incluses, à cet effet;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.03 1239366023

---

**CA23 30 12 0402**

**OCTROYER - DIREKTION 360 INC. - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - CONCEPTION - SURVEILLANCE - TRAVAUX - MISE À NIVEAU ÉLECTROMÉCANIQUE - CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN - 12125, RUE NOTRE-DAME EST - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM.SP23-06 (3 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit à l'entreprise Direktion 360 inc., un contrat pour des services professionnels, pour la conception et la surveillance de travaux de mise à niveau électromécanique au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, au prix de sa soumission, soit au montant de 226 638,35 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro IMM.SP23-06 (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 305 961,77 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Direktion 360 inc.

ADOPTÉ

20.04 1238274006

---

**CA23 30 12 0403**

**AUTORISATION - DE NE PAS DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC23-09 - BONIFICATION - AMÉNAGEMENTS - PARC DE LA TRAVERSÉE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite à l'appel d'offres public numéro PARC23-09, pour la bonification des aménagements au parc de la Traversée de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1239366022

---

**CA23 30 12 0404**

**AUTORISER - DÉPENSE - ADDITIONNELLE - BUDGET - CONTINGENCES - LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL S.E.N.C - RÉFECTION - TOITURES - GARAGE - COUR DE SERVICES - POINTE-AUX-TREMBLES - ARÉNA - RENÉ-MASSON - 3535, 36E AVENUE - 9175, BOULEVARD PERRAS - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM.SP21-06**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 7 490,05 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences à la firme Les Architectes Labonté Marcil S.E.N.C, dans le cadre du contrat de réfection des toitures du garage de la cour de services de Pointe-aux-Trembles et de l'aréna René-Masson situées respectivement au 3535, 36e Avenue et au 9175, boulevard Perras, faisant passer le montant total de la dépense de 89 880,56 \$ à 97 370,61 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro IMM.SP21-06;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.06 1236913001

---

**CA23 30 12 0405**

**OCTROYER - CINQ CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - FONDS LOCAL EN PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE JEUNESSE - ANNÉE 2024 - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE - MAISON DES JEUNES DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - CENTRE DE LEADERSHIP POUR LA JEUNESSE DON BOSCO - ÉQUIPE RDP - APPROUVER - CONVENTIONS**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer cinq contributions financières totalisant la somme de 90 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Fonds local en prévention de la délinquance jeunesse pour l'année 2024 :

Organisme	Projet	Contribution financière
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc.	Projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse	50 000 \$
Centre de promotion communautaire Le Phare	Jeunes en action	10 000 \$

Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies	Prévention de la délinquance MDJ-RDP	10 000 \$
Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco	Programmation multimédia et social de prévention et d'intervention pour notre communauté de jeunes	10 000 \$
Équipe RDP	Prévention de la délinquance et de la criminalité jeunesse dans le quartier Rivière-des-Prairies	10 000 \$

D'approuver les cinq projets de convention, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.07 1232971014

---

**CA23 30 12 0406**

**OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - RÉALISATION - PROJET - FONDS LOCAL ACTION CITOYENNE - COMMUNAUTAIRE - SÉCURITÉ URBAINE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE 2024 - APPROUVER - CONVENTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 208 212 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la réalisation du projet dans le cadre du Fonds local Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024;

D'approuver le projet de convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.08 1232971015

---

**CA23 30 12 0407**

**OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CLUB D'HALTÉROPHILIE DE POINTE-AUX-TREMBLES - SOUTIEN - MISSION - 2024 - APPROUVER - CONVENTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 6 649 \$ à Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles afin de le soutenir dans sa mission pour l'année 2024;

D'approuver le projet de convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.09 1234561007

---

**CA23 30 12 0408**

**OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CLUB GYMNACENTRE INC. - SOUTIEN - MISSION - 2024 - APPROUVER - CONVENTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 21 973 \$ à Club Gymnacentre inc. afin de la soutenir dans sa mission pour l'année 2024;

D'approuver le projet de convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.10 1234561008

---

**CA23 30 12 0409**

**OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DE POINTE-AUX-TREMBLES - SOUTIEN - MISSION - 2024 - APPROUVER - CONVENTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 15 217 \$ à Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles afin de le soutenir dans sa mission pour l'année 2024;

D'approuver le projet de convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.11 1234561009

---

**CA23 30 12 0410**

**OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - MAISON DES JEUNES DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - SOUTIEN - MISSION - 2024 - APPROUVER - CONVENTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 84 310 \$ à la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour le soutien à sa mission pour l'année 2024;

D'approuver le projet de convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.12 1234561010

---

**CA23 30 12 0411**

**OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ÉQUIPE RDP - SOUTIEN - MISSION - 2024 -  
APPROUVER - CONVENTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 96 900 \$ à Équipe RDP pour le soutien à sa mission pour l'année 2024;

D'approuver le projet de convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.13 1234561011

---

**CA23 30 12 0412**

**OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT -  
SOUTIEN - MISSION - 2024 - APPROUVER - CONVENTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 63 008 \$ à Loisirs communautaire Le Relais du Bout pour le soutien à sa mission pour l'année 2024;

D'approuver le projet de convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.14 1234561012

---

**CA23 30 12 0413**

**OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ RESSOURCES LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - SOUTIEN - MISSION - 2024 - APPROUVER - CONVENTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 719 463 \$ à Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2024;

D'approuver le projet de convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.15 1234561013

---

**CA23 30 12 0414**

**OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE - SOUTIEN - MISSION - 2024 - APPROUVER - CONVENTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 21 076 \$ à Centre de promotion communautaire Le Phare pour le soutien à sa mission pour l'année 2024;

D'approuver le projet de convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.16 1234561014

---

**CA23 30 12 0415**

**OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CENTRE DE LEADERSHIP POUR LA JEUNESSE DON BOSCO - SOUTIEN - MISSION - 2024 - APPROUVER - CONVENTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 66 105 \$ à Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission pour l'année 2024;

D'approuver le projet de convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.17 1234561015

---

**CA23 30 12 0416**

**OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ÉCO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES - RÉALISATION - DISTRIBUTIONS - COMPOST - PAILLIS - VÉGÉTAUX - PRINTEMPS - AUTOMNE - 2024 - APPROUVER - CONVENTION - VIREMENTS DE CRÉDITS**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 11 242 \$ à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la réalisation de distributions de compost, de paillis et de végétaux au printemps et à l'automne 2024;

D'approuver le projet de convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.18 1239366020

---

**CA23 30 12 0417**

**ACCORDER - SOUTIEN FINANCIER - 13 ORGANISMES - ANNÉE 2024 ET 2025 - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE - MAISON DE LA FAMILLE RDP - INITIATIVE 1,2,3 GO RDP - DON BOSCO YOUTH LEADERSHIP CENTRE - MAISON DES JEUNES DE PAT - CENTRE COMMUNAUTAIRE LE RELAIS DU BOUT - LES RELEVAILLES - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE - CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI RDP - EQUIPE RDP - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE PAT INC. - BALLONS INTENSIFS - CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI PAT - CENTRE DES FEMMES ME/PAT - FINANCEMENT - PROJETS - BUDGET - DÉDIÉ - SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE - PROGRAMME - PRÉVENTION MONTRÉAL AXE 1 ET 2 - APPROUVER - CONVENTIONS**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril  
Madame la conseillère Daphney Colin,  
Madame la conseillère Marie-Claude Baril,

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen  
Madame la conseillère Daphney Colin,  
Madame la conseillère Marie-Claude Baril,  
Madame la conseillère Virginie Journeau,  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine,  
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà,  
Madame la mairesse Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 504 020 \$, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du financement de projets dans le cadre du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal Axe 1 et 2e :

Organisme	Projet	Axe	Soutien recommandé
Le Phare	Le filon	1	54 746 \$
Maison de la famille RDP	Aide aux devoirs parents-enfants	1	40 000 \$
Initiative 1,2,3 Go RDP	Je suis prêt pour l'école !	1	33 000 \$

YLC	Assistance devoirs/Relations parents	1	13 200 \$
Maison des jeunes de PAT	La prévention sur le terrain	1	30 000 \$
Le Relais du bout	Impact jeunesse	1	20 000 \$
Les Relevailles	«Coup de main» répits et relevailles à domicile	1	74 118 \$
Le Phare	SEXTANT	2	301 051 \$
Carrefour jeunesse emploi RDP	Escouade 4 saisons	2	92 693 \$
Équipe RDP	Intervention auprès des jeunes marginalisés	2	283 622 \$
SRLPAT	Travail de rue jeunes 12-25 ans	2	267 300 \$
Ballons intensifs	Passerelle vers l'avenir	2	98 000 \$
Carrefour jeunesse emploi PAT	Escouade 4 saisons	2	87 329 \$
Centre des femmes ME/PAT	Ateliers d'intervention socioartistique	2	108 961 \$

D'approuver les projets de convention, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.19 1232971013

**CA23 30 12 0418**

**ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS - DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - EN MATIÈRE - RESSOURCES HUMAINES - OCTOBRE 2023 - EN MATIÈRE - RESSOURCES FINANCIÈRES - 23 SEPTEMBRE AU 27 OCTOBRE 2023 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS - ACTIVITÉS - OCTOBRE 2023 - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS - SANS BON DE COMMANDE - EFFECTUÉES - OCTOBRE 2023**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois d'octobre 2023 et en matière de ressources financières pour la période du 23 septembre au 27 octobre 2023.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois d'octobre 2023 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois d'octobre 2023.

ADOPTÉ

30.01 1232468009

**CA23 30 12 0419**

**DÉPOSER - COMITÉ EXÉCUTIF - RAPPORT - EXERCICE - ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES - 15 NOVEMBRE 2023 - RAPPORT - SEMESTRIEL - ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE - NOVEMBRE 2023 - EXERCICE - ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES - GESTION - MATIÈRES RÉSIDUELLES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De recevoir et de déposer au Comité exécutif le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2023, ainsi que le rapport d'évolution budgétaire de novembre 2023 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02 1237960015

---

**CA23 30 12 0420**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - SÉANCE - RÉGULIÈRE - 6 OCTOBRE 2023**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De prendre acte du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance régulière du 6 octobre 2023.

ADOPTÉ

30.03

---

**CA23 30 12 0421**

**OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISMES - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE - SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL DE MONTRÉAL - CONFÉRENCE SAINTE-MARIA-GORETTI - SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL DE MONTRÉAL - CONFÉRENCE ST-ENFANT-JÉSUS - ORGANISATION - ACTIVITÉS**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 3 075 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare, pour le dépannage des fêtes et la distribution de denrées alimentaires à des ménages à faibles revenus à Rivière-des-Prairies;
- 750 \$ à la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal - Conférence Sainte-Maria Goretti, pour le dépannage alimentaire au bout de l'île, entre la 67e Avenue et la 100e Avenue, pour la période des fêtes 2023;
- 750 \$ à la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal - Conférence Saint-Enfant-Jésus, pour la levée de fonds annuelle et le dépannage alimentaire pour la période des fêtes 2023.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.04 1239907008

---

**CA23 30 12 0422**

**APPROUVER - PRÉSENTATION - DEMANDE - RECONDUCTION - AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - PROGRAMME - SOUTIEN - CRÉATION - CONSOLIDATION - ESPACES JEUNESSE MONTRÉALAIS - 2022-2026 - ANIMATION ET INTERVENTION AU PÔLE RENÉ MASSON - ACTIVITÉS CONSULTATIVES JEUNESSES - AUTORISER - MADAME KARYNE ST-PIERRE - DIRECTRICE DE LA DIRECTION CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL - CONCLURE - ENTENTE - MINISTÈRE - MANDATER - ASSURER - RESPECT - CONDITIONS - ENTENTE**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la présentation de la demande de reconduction de l'aide financière au ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour les volets "Animation et intervention au pôle René-Masson" et "Activités consultatives jeunes"

D'autoriser Mme Karyne St-Pierre, directrice de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement Social, à conclure une entente avec le ministère à cet effet et la mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

ADOPTÉ

30.05 1232971012

---

**CA23 30 12 0423**

**AUTORISER - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ENGAGER - SOMME - CONVENTIONS - SPECTACLE - SAISON ESTIVALE - 2024 - FESTIVITÉS - 350E ANNIVERSAIRE - POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISER - AFFECTATION DE SURPLUS DE GESTION - VIREMENTS DE CRÉDITS**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'autoriser l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à engager la somme de 54 756.52 \$ taxes incluses, pour des conventions de spectacle de la saison estivale 2024 pour les festivités entourant le 350e anniversaire de Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser les virements de crédits;

D'autoriser l'affectation des surplus;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.06 1233704007

---

**CA23 30 12 0424**

**AUTORISER - ACHAT - CINQ - BILLETS - PARTICIPATION - QUATRE - ÉLUES - UN - REPRÉSENTANT - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - SOMMET DE L'EST DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL - 13 NOVEMBRE 2023**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat de cinq billets pour la participation de quatre élues et d'un représentant de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au Sommet de l'Est de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, tenu le 13 novembre 2023, au montant de 684,10 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.07 1234860011

---

#### **CA23 30 12 0425**

**OFFRIR - CONSEIL MUNICIPAL - EN VERTU - DEUXIÈME ALINÉA - ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ, c. C-11.4) - PRENDRE EN CHARGE - CONCEPTION - COORDINATION - RÉALISATION - TRAVAUX - RÉFECTION MINEURE DES TROTTOIRS (RMT) - CERTAINES - RUES - RÉSEAU ARTÉRIEL ADMINISTRATIF DE LA VILLE (RAAV) - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - PROGRAMME - MAINTIEN - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES (PMIR) - ÉDITION - 2024**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Édition 2024.

ADOPTÉ

30.08 1235298003

---

#### **CA23 30 12 0426**

##### **ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA23-30118**

VU l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

VU l'avis de motion du présent règlement donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA23-30118 intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2024) ».

ADOPTÉ

40.01 1237960012

---

**CA23 30 12 0427**

**ADOPTION - AVEC MODIFICATION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA23-30119**

CONSIDÉRANT l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ c. C-11.4);

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 7 novembre 2023 et le dépôt du projet de règlement à cette même séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir reçu le présent projet de règlement préalablement à la séance et en avoir pris connaissance;

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le règlement numéro RCA23-30119 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2024) ».

ADOPTÉ

40.02 1234860008

---

**CA23 30 12 0428**

**ADOPTION - RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-151**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance spéciale du 8 septembre 2023;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 3 octobre 2023, ainsi que la tenue de l'assemblée de consultation publique en date du 18 octobre 2023;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution le 7 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE certaines dispositions contenues dans cette résolution sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à cette résolution;

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution sur le projet particulier numéro PP-151 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'usage I.2 "industrie moyenne" (entrepôt intérieur) ainsi que des dérogations visant les aires de stationnement et de chargement pour un bâtiment situé au 3625, 36e Avenue, sur le lot numéro 1 505 645 du cadastre du Québec ».

Les termes de la résolution sont les suivants :

**1. Interprétation et terminologie**

Les définitions prescrites au Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié) (ci-après : « le Règlement de zonage ») s'appliquent au présent projet particulier pour valoir comme si elles étaient ici au long récitées.

En cas d'incompatibilité entre les dispositions du Règlement de zonage et celles prévues au présent projet particulier, ces dernières prévalent.

**2. Territoire d'application**

La présente résolution s'applique au lot portant le numéro 1 505 645 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'il est illustré sur le plan projet d'implantation joint à l'Annexe A.

### 3. Autorisation

Malgré le Règlement de zonage en vigueur applicable au territoire décrit à l'article 2, le projet d'agrandissement d'un bâtiment et l'aménagement de terrain pour des fins de la classe d'usage I.2 "industrie moyenne" (entrepôt intérieur) peut se réaliser en dérogeant à certaines dispositions du règlement de zonage.

### 4. Dérogations autorisées

Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 2, il est autorisé de déroger aux articles suivants du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) en respectant les conditions prévues à la présente résolution :

1. Grille de spécifications 262 : usage I.2 (entrepôt intérieur);
2. Article 183 : nombre minimal d'unités de stationnement;
3. Article 207 : dégagement minimal entre une aire de stationnement et un bâtiment;
4. Article 237 : aire de manœuvre;
5. Article 238 : localisation d'une unité de chargement.

Toute autre disposition réglementaire incompatible avec celles prévues à la présente résolution ne s'applique pas.

### 5. Conditions

La réalisation du projet est soumise au respect des conditions suivantes :

1. Le projet prévoit la plantation d'un arbre supplémentaire sur le terrain.
2. Les cases de stationnement devront être pourvu d'un revêtement perméable de couleur claire.
3. Les deux arbres situés en cour avant doivent être conservés et devront être protégés durant les travaux d'agrandissement afin d'assurer leur survie. Ces arbres devront être remplacés s'ils viennent à mourir.
4. Tous les éléments végétaux prévus au projet doivent être maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir le couvert végétal sain.

### 6. Plan d'implantation et d'intégration architecturale

L'approbation du conseil doit tenir compte, en plus des critères cités à l'article 16 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel que modifié) et des critères cités à la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des critères d'évaluation supplémentaires suivants :

- A. Les travaux de transformation du bâtiment sont réalisés en employant des matériaux de revêtement de qualité.
- B. Le projet propose un aménagement paysager composé d'une variété d'éléments végétaux (arbres, arbustes, graminées, vivaces) mettant en valeur la façade avant du bâtiment.
- C. L'aire de stationnement doit être bordée d'une plantation d'arbustes ou de graminées.
- D. L'implantation de l'agrandissement du bâtiment tend à rencontrer l'implantation présentée sur le plan projet d'implantation de l'Annexe A faisant partie de la résolution PP-151;
- E. L'apparence architecturale du bâtiment tend à rencontrer les vues en perspective de l'Annexe B faisant partie de la résolution PP-151;
- F. L'aménagement de terrain tend à rencontrer les plans de l'Annexe C faisant partie de la résolution PP-151.

### 7. Délai de réalisation

L'ensemble des travaux autorisés par la présente résolution incluant les aménagements paysagers doivent être finalisés dans les trente-six (36) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

### 8. Garantie financière

Préalablement à l'émission du premier permis de construction requis pour réaliser les travaux exigés par la présente résolution, le requérant doit produire une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 10 000 \$ à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions prévues à l'article 5 précité. Cette garantie monétaire est remise au directeur du Développement du territoire et études techniques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante (60) jours suivant la fin du délai de trente-six (36) mois prescrit à l'article 7 de la présente résolution pour la réalisation complète des travaux exigés à la présente résolution.

### 9. Défaut

Si les travaux ne sont pas terminés dans les délais fixés à l'article 7, le conseil pourra, sans exclure tout autre recours visant à obtenir la réalisation du projet conformément à la présente résolution, exécuter la lettre de garantie bancaire irrévocable et à son entière discrétion :

- A. Obliger le propriétaire à exécuter les travaux à ses frais tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité;
- B. Faire exécuter les travaux à la place du propriétaire et en recouvrer les frais auprès de celui-ci tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité;
- C. Conserver la garantie monétaire à titre de pénalité.

---

ANNEXE A  
Plan projet d'implantation

ANNEXE B  
Perspectives

ANNEXE C  
Plan d'aménagement de terrain

---

ADOPTÉ

40.03 1235270011

---

**CA23 30 12 0429**

**DÉROGATION MINEURE - 7555, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS**

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 3 novembre 2023,

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogations mineures quant aux articles 138 et 140 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la localisation, la hauteur et le volume d'un boîtier de distribution électrique pour un bâtiment commercial situé au 7555, boulevard Maurice-Duplessis, afin de :

- Permettre un boîtier de distribution électrique localisé en cours avant, au lieu d'une autre cour (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 138);
- Permettre un boîtier de distribution électrique à une distance d'au moins 2,90 mètres de l'emprise de la voie publique de l'avenue Gilbert-Barbier, au lieu de 7,5 mètres (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 140);
- Permettre un boîtier de distribution électrique d'une hauteur maximale de 2,5 mètres, au lieu de 1,6 mètre (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 140);
- Permettre un boîtier de distribution électrique d'un volume maximal de 9,15 m<sup>3</sup> au lieu de 1,5m<sup>3</sup>.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans et documents soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 31 octobre 2023, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003318040.

**La Direction du développement du territoire et études techniques recommande** d'assujettir la demande de dérogations mineures aux conditions suivantes :

- Aménager un écran composé de végétaux (haie, arbustes ou autres végétaux) d'une hauteur maximale de 1,2 mètre afin de dissimuler les équipements de l'emprise de la voie publique;
- Les végétaux doivent être entretenus et maintenus en état de viabilité tant que le boîtier de distribution électrique sera maintenu sur l'emplacement;

- Le revêtement du boîtier de distribution électrique doit être recouvert d'un enduit ou d'une pellicule pour contrer les graffitis;
- L'emplacement destiné à recevoir les boîtiers de distribution électrique ne doit pas occasionner la coupe ou le déplacement d'un arbre présent sur le site.

**La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :**

- Malgré que la réglementation de zonage intègre des dispositions souples pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur un terrain privé, ces dispositions ne comprennent pas de distinction entre une borne de recharge de niveau 3 (rapide 50 à 300 kW en courant continu) et une borne de recharge de niveau 2 (7 à 20 kW en courant alternatif), lesquelles requièrent une desserte en électricité différente;
- Les bornes de recharge rapide pour véhicules électriques sont nécessaires afin d'accélérer la transition vers les véhicules moins polluants. L'alimentation électrique nécessaire pour desservir les bornes rapides requiert des boîtiers de distribution électrique de grande puissance dont les dimensions sont supérieures aux normes prescrites au zonage;
- Les boîtiers de distribution électrique projetés doivent être installés dans un rayon limité des bornes de recharge et du point de raccordement à Hydro Québec, ce qui limite grandement leur localisation sur le terrain. Par ailleurs, comme les bornes sont destinées pour desservir le grand public, elles doivent être situées dans un espace visible, accessible et sécuritaire, ce qu'offre l'aire de stationnement en cour avant du bâtiment visé;
- Les dérogations ne compromettent pas l'application d'autres dispositions réglementaires;
- Les dérogations mineures demandées ne constituent pas un élément causant un préjudice au voisinage;
- Les dérogations mineures ne concernent pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature des dérogations mineures sollicitées est admissible selon les dispositions prévues au Règlement sur les dérogations mineures.

ADOPTÉ

40.04 1235909009

---

## CA23 30 12 0430

### DÉROGATION MINEURE - 3500, BOULEVARD DU TRICENTENAIRE

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intervention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 3 novembre 2023,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogations mineures quant à l'article 140 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la hauteur et au volume d'un boîtier de distribution électrique pour un bâtiment commercial situé au 3500, boulevard du Tricentenaire, afin de :

- Permettre un boîtier de distribution électrique d'une hauteur maximale de 2,5 mètres, au lieu de 1,6 mètre (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 140);
- Permettre un boîtier de distribution électrique d'un volume maximal de 9,15 m<sup>3</sup> au lieu de 1,5m<sup>3</sup> (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 140).

Le tout, tel qu'illustré sur les plans et documents soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 31 octobre 2023 et du 3 novembre 2023, relativement à la demande de dérogations mineures numéro 3003317087.

**La Direction du développement du territoire et études techniques recommande d'assujettir la demande de dérogations mineures aux conditions suivantes :**

- Aménager un écran composé de végétaux (haie, arbustes ou autres végétaux) d'une hauteur maximale de 1,2 mètre afin de dissimuler les équipements de l'emprise de la voie publique;
- Les végétaux doivent être entretenus et maintenus en état de viabilité tant que le boîtier de distribution électrique sera maintenu sur l'emplacement;
- Le revêtement du boîtier de distribution électrique doit être recouvert d'un enduit ou d'une pellicule pour contrer les graffitis;
- L'emplacement destiné à recevoir les boîtiers de distribution électrique ne doit pas occasionner la coupe ou le déplacement d'un arbre présent sur le site.

**La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :**

- Malgré que la réglementation de zonage intègre des dispositions souples pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur un terrain privé, ces dispositions ne comprennent pas de distinction entre une borne de recharge de niveau 3 (rapide 50 à 300 kW en courant continu) et une borne de recharge de niveau 2 (7 à 20 kW en courant alternatif), lesquelles requièrent une desserte en électricité différente;
- Les bornes de recharge rapide pour véhicules électriques sont nécessaires afin d'accélérer la transition vers les véhicules moins polluants. L'alimentation électrique nécessaire pour desservir les bornes rapides requiert des boîtiers de distribution électrique de grande puissance dont les dimensions sont supérieures aux normes prescrites au zonage;
- Les boîtiers de distribution électrique projetés doivent être installés dans un rayon limité des bornes de recharge et du point de raccordement à Hydro-Québec, ce qui limite grandement leur localisation sur le terrain. Par ailleurs, comme les bornes sont destinées pour desservir le grand public, elles doivent être situées dans un espace visible, accessible et sécuritaire, ce qu'offre l'aire de stationnement du bâtiment visé;
- Les dérogations ne compromettent pas l'application d'autres dispositions réglementaires;
- Les dérogations mineures demandées ne constituent pas un élément causant un préjudice au voisinage;
- Les dérogations mineures ne concernent pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature des dérogations mineures sollicitées est admissible selon les dispositions prévues au Règlement sur les dérogations mineures.

ADOPTÉ

40.05 1235909011

---

**CA23 30 12 0431**

**APPROBATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE - 2023 - ÉDICTION - ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2023.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA23-(C-4.1)-002-G** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro **OCA23-(RCA22-30105)-001-G** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à

l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA23-(P-1)-001-G** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA23-(RCA09-Z01)-001-G** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA23-(P-3)-001-G** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2023 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.06 1233163002

---

40.07 **VACANT**

---

**CA23 30 12 0432**

**ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-030 - INSTALLATION - ESPACE - STATIONNEMENT - RÉSERVÉ - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - 7 MÈTRES - PRÈS - 11531, RUE VICTORIA**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA23-(C-4.1)-030 pour l'installation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite, sur une distance d'environ 7 mètres, près du 11531, rue Victoria.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.08 1236552002

---

**CA23 30 12 0433**

**ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-031 - AUTORISER - RETRAIT - ESPACE - DÉBARCADÈRE - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - PRÈS - 10170, 5E RUE - ABROGER - ORDONNANCE NUMÉRO OCA22-(C-4.1)-005**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA23-(C-4.1)-031 afin d'autoriser le retrait d'un espace de débarcadère pour personnes à mobilité réduite situé près du 10170, 5e Rue et d'abroger l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-005;

De conserver en place toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.09 1236552003

---

**CA23 30 12 0434**

**DÉSIGNER - MEMBRE - COMITÉ DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - MANDAT - DEUX - ANS - DÉBUTANT - 5 DÉCEMBRE 2023 - TERMINANT - 4 AVRIL 2025**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De désigner Madame Audrey Mougnot, citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à titre de membre du comité de la transition écologique de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour un mandat de deux ans débutant le 5 décembre 2023 et se terminant le 4 avril 2025.

ADOPTÉ

51.01 1235298004

---

**CA23 30 12 0435**

**DÉPÔT - DÉCLARATION - INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - CONSEILLÈRES - ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, soit, madame Nathalie Pierre-Antoine, madame Daphney Colin, ainsi que madame Marie-Claude Baril.

ADOPTÉ

60.01 1234860010

---

**CA23 30 12 0436**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 26,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

---

---

Me Joseph Araj  
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

Caroline Bourgeois  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2024

---

Caroline Bourgeois  
Mairesse d'arrondissement

---

Me Joseph Araj  
Secrétaire d'arrondissement